



**Vérification de la demande de remboursement par le Secrétariat Technique Conjoint - Programma ENI
CT ITALIE TUNISIE**

INFO PROGETTO

Numero de référence	
Acronyme	
Titre du Projet	
Durée	
Date Début /Fin	
Budget total €	
Contribution ENI	
Cobtribution Nationale	
Contribution additionnelle	
Numero Demande de remboursement	
Periode comptable	
Beneficiare principal	
Partenaires IT	
Partenaires TN	
Partenaires associés	
Referent du STC	
INFO du Rapport (cette section doit être complétée par le STC)	
Dépenses déclarées et inscrites au DDR	
Dont ENI	
Contribution Nationale	
Cofinancement supplémentaire	
Commentaires	



Vérification de la demande de remboursement par le Secrétariat Technique Conjoint

Programme ENI CT ITALIE TUNISIE

Numero de référence 0
Acronyme 0
Rapport n° 0

n.	Verification	Evaluation Secrétariat Technique Conjoint			
		OUI	NON	N.A.	Commenti
1	Rapporto narrativo				
1.1	Le rapport narratif est dûment complété, décrit et conforme au formulaire de candidature approuvé.				
1.2	Dans le cas contraire, les ajouts nécessaires ont été demandés				
1.3	Les ajouts ont-ils été fournis dans les délais ?				
1.4	La langue du projet a-t-elle été respectée ?				
2	Dépenses déclarées				
2.1	Les dépenses déclarées sont-elles conformes au budget approuvé ?				
2.2	Les dépenses déclarées sont-elles conformes à l'Avenant approuvé ?				
2.3	Les dépenses déclarées coïncident-elles avec l'attestation de validation délivrée par les contrôleurs de chaque partenaire ?				



**Vérification de la demande de remboursement par le Secrétariat Technique Conjoint
Programme ENI CT ITALIE TUNISIE**

Numero de référence 0
Acronyme 0
Rapport n° 0

GT	Vérification	Evaluation du Secrétariat Technique Conjoint			
		OUI	NON	N.A.	Commentaires
GT1	Vérification de la conformité entre le résultat et le contrat de subvention en termes de dépenses, de ressources et d'éligibilité des dépenses				
	Vérification des réalisations déclarées dans le rapport narratif				
GT2	Vérification de la conformité entre le résultat et le contrat de subvention en termes de dépenses, de ressources et d'éligibilité des dépenses				
	Vérification des réalisations déclarées dans le rapport narratif				
GT3	Vérification de la conformité entre les réalisations et le contrat de subvention en termes de dépenses, de ressources et d'éligibilité des dépenses				
	Vérification des réalisations déclarées dans le rapport narratif				
GT4	Verifica della conformità tra output e contratto di sovvenzione in termini di spese, risorse ed eleggibilità delle spese				
	Verifica degli output dichiarati nel rapporto narrativo				
GT 5	Vérification de la conformité entre le résultat et le contrat de subvention en termes de dépenses, de ressources et d'éligibilité des dépenses				
	Vérification des réalisations déclarées dans le rapport narratif				
GT6	Vérification de la conformité entre le résultat et le contrat de subvention en termes de dépenses, de ressources et d'éligibilité des dépenses				
	Vérification des réalisations déclarées dans le rapport narratif				



Vérification de la demande de remboursement par le Secrétariat Technique Conjoint -contrôles par échantillon sur les catégories de coûts
Programme ENI CT ITALIE TUNISIE

Numero di référence 0
 Acronyme 0
 Rapport n° 0

Verification	Evaluation du Secrétariat Technique Conjoint			
	OUI	NON	N.A.	Commentaires
INFORMATIONS GENERALES				
Le projet a-t-il connu des changements budgétaires dans les 20 % prévus pour des changements mineurs ?				
Le projet a-t-il connu des changements budgétaires majeurs approuvés par la CMS ?				
Les changements sont-ils suffisamment justifiés ?				
Des réductions ont-elles été suggérées par le STC ?				
Ressources Humaines				
Dans le cas du personnel recruté par appel à concurrence, la sélection des ressources humaines a-t-elle été effectuée dans le respect des principes de transparence et d'égalité des chances ? Les procédures d'appel à concurrence définies dans la liste de contrôle de mise en œuvre ont-elles été respectées ?				
Les contrats/nominations ou commandes de services de la ressource interne sont-ils disponibles ?				
Des time sheet mensuelles sont-elles disponibles pour le personnel dédié au projet ?				
Voyages et séjours				
Le contrat de la personne recrutée prévoit-il explicitement le remboursement des frais de mission ?				
La mission a-t-elle été préalablement et régulièrement autorisée par la Personne Compétente ?				
Une demande de remboursement valide a-t-elle été soumise, correctement remplie et enregistrée ?				
Les frais de déplacement et les indemnités journalières en dehors des zones éligibles ont-ils été identifiés ?				
Si oui, ces frais ont-ils été préalablement autorisés par l'AG ?				
Infrastructure				
Les infrastructures à construire sont dûment décrites et justifiées dans la fiche de projet				
Les ouvrages sont acquis dans le respect des règles du programme et des réglementations nationales en matière de marchés publics				
L'absence de conflits d'intérêts est-elle garantie pour toutes les procédures de passation de marchés ?				
Existe-t-il des preuves de l'existence physique de l'infrastructure ?				
Équipements et matériel				
L'équipement acheté est nécessaire à la mise en œuvre du projet et est prévu dans le contrat de subvention approuvé.				
Le matériel est utilisé exclusivement pour la réalisation du projet				
Les documents de sélection des fournisseurs sont disponibles				
Le contrat qui établit l'achat d'équipement/matériel est disponible				
L'absence de conflits d'intérêts est-elle garantie pour toutes les procédures de passation de marchés ?				
Existe-t-il des conditions préalables à l'existence physique de l'équipement ou des fournitures/matériaux ?				
Coûts de service				
Les procédures d'attribution de prestations et/ou de missions d'experts ont-elles été réalisées dans le respect des règles du programme et des réglementations nationales ?				
Les procédures ont-elles été suffisamment publiées ?				
L'absence de conflits d'intérêts est-elle garantie pour toutes les procédures ?				
Autres (subventions en cascade)				
Les subventions en cascade sont-elles accordées dans les limites du plafond établi ?				
Les procédures de subvention en cascade sont-elles transparentes ?				
Les procédures de subventions en cascade ont-elles été suffisamment publiées ?				
L'absence de conflits d'intérêts est-elle garantie pour les procédures de subvention en cascade ?				
Les règles de non-cumulabilité des missions sont-elles garanties ?				



**Vérification de la demande de remboursement par le Secrétariat Technique Conjoint -contrôles
sur site
Programma ENI CT ITALIE TUNISIE**

Numero de référence 0
Acronyme 0
Rapport n° 0

Verification	Valutazione Segretariato Tecnico Congiunto			
	OUI	NON	N.A.	Commentaires
Le bénéficiaire sélectionné dans le cadre du programme (avec une référence particulière aux bénéficiaires privés) est-il existant et opérationnel ?				
Tous les documents administratifs-comptables originaux (y compris les pièces justificatives des dépenses) requis par la législation européenne et nationale, le programme, l'avis de sélection de l'opération, la convention/contrat sont présents au siège du bénéficiaire, stipulé entre l'organe de gestion (ou le bureau compétent pour Opérations ou Organisme Intermédiaire) et le Bénéficiaire chef de file, par la convention/contrat stipulé entre le Bénéficiaire chef de file et le Bénéficiaire, par l'éventuel avis d'appel d'offres, ainsi que par le contrat stipulé avec l'organisme d'exécution/fournisseur et ses variantes ?				
Existe-t-il un système comptable distinct ou une codification comptable adéquate au siège du bénéficiaire pour toutes les transactions effectuées dans le cadre de l'opération cofinancée au titre du programme de coopération ?				
L'avancement ou l'achèvement de l'opération cofinancée est-il conforme à la documentation présentée par le bénéficiaire pour étayer le rapport et la demande de remboursement ?				
Les travaux, biens ou services soumis au cofinancement existent-ils et sont-ils conformes aux dispositions de la législation européenne et nationale, du programme et d'autres documents pertinents ?				
Les obligations d'information et de publicité établies par la législation de l'UE, le programme et la stratégie de communication préparée par l'autorité de gestion en relation avec l'opération ont-elles été respectées ?				
L'opération est-elle conforme aux règles en matière de marchés publics et d'aides d'État, ainsi qu'aux obligations en matière de développement durable, d'égalité des chances et de non-discrimination ?				
Le système de collecte, de stockage et de qualité des données garantit-il la fiabilité et l'exactitude des données déclarées par les bénéficiaires par rapport aux indicateurs pertinents ?				



**Vérification de la demande de remboursement par le Secrétariat Technique Conjoint
Programme ENI CT ITALIE TUNISIE**

Numero de référence

Acronyme

Rapport n°

Signature de la liste de contrôles STC

Lieu et date

Nom et signature du membre STC
responsable